



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 5 juillet 2021

de Votants

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, M. PATAULT Laurent, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard et Mme VENARA Jacqueline

Absent ayant donné procuration : Mme BELLANGER Geneviève à Mme LECAS Amélie, Mme CABARET Carole à M. BARRÉ Frédéric, Mme FOULARD Sabrina à Mme COURTAN Nathalie, M. TORTEVOIS Jean-Louis à Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean Pierre à M. LEMONNIER Thierry

Excusés : M. AVENARD Jean-François, M. FROGER Jonathan, M. LECESVE Loïc et Mme MAKRELOUFI Aline

Secrétaire de Séance : M. LEMONNIER Thierry

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 7 juin 2021
- Finances :
 - o Budget général : Décision modificative n°2
 - o Constitution d'une provision semi-budgétaire
 - o Admission en non-valeurs
 - o Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance « Jardins partagés »
- Personnel :
 - o Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Marchés publics :
 - o Assurance protection juridique : avenant n° 1
 - o Devis - Travaux complémentaires de restauration de l'orgue
- Voirie :
 - o Validation de l'avant-projet de l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.



1) Finances

Monsieur le Maire présente la décision modificative du budget général.

DÉLIBÉRATION N° 2021-92 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires.

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	6226		020	Honoraires	+ 2 200 €
		011	6227		020	Frais d'acte et de contentieux	+ 1 000 €
		011	615221		020	Entretien et réparations - Bâtiments publics	+ 5 000 €
		011	6288		020	Autres services extérieurs	+ 1 000 €
		65	6541		020	Créances admises en non-valeurs	+ 2 000 €
		67	673		020	Annulation de titres (exercices antérieurs)	+ 2 018 €
		022	022		01	Dépenses imprévues	- 11 814 €
	Recettes	73	7343		01	Taxes sur les pylônes électriques	+ 1 404 €
Investissement	Dépenses	21	2128		020	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 20 400 €
		21	2135		020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 5 000 €
		21	2158		020	Autres installations, matériel et outillages techniques	+ 3 400 €
		21	2158		251	Autres installations, matériel et outillages techniques	+ 2 000 €
		020	020		01	Dépenses imprévues	- 16 400 €
	Recettes	13	1312	130	822	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions	- 24 800 €
		13	1322	130	822	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions	+ 24 800 €
		13	1328		020	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	+ 14 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget général.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du trésorier, il est nécessaire de constituer une provision pour risques d'impayés. Au 31/12/2020, ce risque était évalué à 9 400 €, les crédits ont été prévus au budget 2021 mais il est obligatoire de délibérer pour la constitution de cette provision.

Il précise que ce montant sera réévalué chaque année.

DÉLIBÉRATION N° 2021-93 CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2, L2331-8, R2321-2 et R2321-3, Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, Considérant que l'article L2321-3 du code général des collectivités territoriales considère que les provisions de droit commun sont des provisions semi budgétaires et que la seule inscription de crédits est une dépense de fonctionnement : la dotation,



Considérant que la commune peut décider de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la constitution d'une provision pour risques et charges financières à hauteur de 9 400 €.

Les crédits correspondants figurent au chapitre 68 du budget général.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la constitution d'une provision semi-budgétaire à hauteur de 9 400 €.

DÉLIBÉRATION N° 2021-94 ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Trésorier de Marolles-les Braults informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes arrêtée au 20 avril 2021 pour un montant de 3 805.42 €.

A réception de cette liste, la commune a relancé les débiteurs et certaines créances ont pu être soldées.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeurs ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 2 513.03 € selon l'état ci-annexé, arrêté à la date du 2 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur – article 6541 la somme de 2 513.03 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Baltazart.

Elle rappelle au Conseil Municipal le projet de création de deux jardins partagés sur la commune. Le premier sera installé entre l'EHPAD et la Résidence Autonomie et le second dans le jardin public. Ce projet porté par la commune et accompagné par diverses associations du territoire aura pour but de créer du lien entre les habitants. La production des jardins sera distribuée par la Banque Alimentaire gérée par le CCAS.

DÉLIBÉRATION N° 2021-95 DÉPOT DOSSIER SUBVENTION "JARDINS PARTAGÉS" – PLAN DE RELANCE

Lors de la période de confinement début 2020, lié à la crise de la Covid 19, la question de l'accès à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un coût abordable s'est particulièrement posée dans les zones urbaines et périurbaines. Les jardins partagés et collectifs existants ont permis de donner accès à des produits frais notamment à des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales. Bénéficier d'un jardin partagé ou collectif est favorable à la santé et au bien-être, en donnant l'occasion d'exercer une activité physique relaxante en plein air à proximité de son domicile, de sociabiliser avec d'autres habitants du quartier de toutes origines, de cuisiner des produits frais, et de participer concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques. En donnant l'occasion aux citadins de se confronter à des formes de production agricole, même à petite échelle, les jardins partagés ou collectifs permettent de créer du lien entre monde rural et urbain, en reconnectant les citadins aux cycles du vivant.

Aussi, un plan de relance prévoit une mesure pour le développement des jardins partagés et collectifs.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est en charge du pilotage du volet "Jardins partagés".

Dans le cadre de ce plan de relance, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer un dossier de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la création de "jardins partagés" dans le cadre du plan de relance. Ce projet est estimé à environ 17 000 € HT et l'aide attribuée correspond à 50% du montant HT.



2) Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique a demandé sa mutation vers une autre collectivité. Le recrutement a été réalisé et l'agent choisi n'a pas le même grade que l'agent qu'il remplacera. Il convient par conséquent de créer un poste d'adjoint technique. Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera supprimé lorsque que l'agent partant aura quitté la commune.

DÉLIBÉRATION N° 2021-96 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Afin de procéder au remplacement d'un agent technique quittant la commune dans le cadre d'une mutation, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'agent polyvalent des services techniques.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'agent technique territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2021.

3) Marchés publics

DÉLIBÉRATION N° 2021-97 ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE - AVENANT N°1

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec Pilliot Assurances en application de la délibération du conseil municipal n°2019-79 du 17/07/2019 relative à la signature des marchés d'assurance de la commune et du CCAS,

VU la délibération du conseil municipal n°2020-52 du 08/06/2020 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant n°1

Attributaire : Pilliot Assurances

Marché initial – montant de prime annuel : 1 075.35 € HT (non actualisé)

Avenant n° 1 – montant de prime annuel : 20% du montant de la prime actualisée

Nouveau montant du marché : 1 257.63 € HT (actualisé)

Objet : Assurance protection juridique – Lot 4

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

DÉLIBÉRATION N° 2021-98 TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – RESTAURATION DE L'ORGUE

Vu la délibération n°2020-113 approuvant le devis de travaux de restauration de l'orgue pour un montant de 16 453,80 € HT,

Vu le devis complémentaire reçu par M. Pierre Yves Le Blé pour le remplacement des capillaires par des bourses en peau,

M. Lemonnier propose au Conseil Municipal d'accepter ce devis complémentaire du facteur d'Orgues Pierre-Yves Le Blé pour des travaux de réparation de l'orgue de l'Eglise Saint Sulpice de Bonnetable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis complémentaire du facteur d'Orgues Pierre-Yves Le Blé pour un montant de 1 290.00 € HT, ce qui porte le total des travaux à 17 743,80 € HT.

Arrivée de M. FROGER Jonathan à 20h30



4) Voirie

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Godet qui présente l'avant-projet d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc. Monsieur le Maire précise que le projet est porté par la commune mais que le département de la Sarthe financera les travaux sur la voie. Les travaux sont prévus pour la fin d'année 2022 et dureront 2 à 3 mois. Le projet d'aménagement sera présenté aux commerçants riverains de la rue.

DÉLIBÉRATION N° 2021-99 VALIDATION DE L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MARÉCHAL LECLERC

Suite à l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville du 6 juillet 2021, M. Godet, Adjoint, présente l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre (Cabinet Ingerif).

La validation de l'avant-projet définitif est nécessaire pour que le maître d'œuvre continue ses études et puisse travailler sur les phases suivantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'APD de l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc, tel qu'annexé à la présente délibération, estimant les travaux à 230 000 € HT.

5) Affaires et questions diverses

Date de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
31/05/2021	Achat de fournitures pour entretien du matériel des espaces verts	Tessé JL	273,61 €
01/06/2021	Devis complémentaire orgue	EIRL LE BLE	1 290,00 €
03/06/2021	Achat de marteaux pour le broyeur d'accotement	Berny MS 72	319,68 €
03/06/2021	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	778,00 €
03/06/2021	Travaux de branchement électrique pour le festival d'été	Yesss électrique	1 993,04 €
04/06/2021	Achat de matériaux pour la création d'une terrasse	Yvon	588,22 €
04/06/2021	Achat de pierres pour les chemins	Carrières des Noés	882,60 €
04/06/2021	Réalisation d'un relevé topographique - aménagement du jardin public	Barbier Christophe	4 350,00 €
04/06/2021	Accompagnement à la réalisation d'une esquisse pour le jardin partagé	Archigraph	450,00 €
07/06/2021	Bornage terrain rue du professeur Calmette	Christophe Barbier	1 819,00 €
08/06/2021	Achat de fournitures pour la réfection du sol dans la cuisine de la cantine scolaire	Réseau Pro	227,50 €
08/06/2021	Impression de 2 200 brochures "Bonnétable.com"	Impression Cres	3 131,00 €
10/06/2021	Achat de tuyau pour le festival d'été	H-Tube	550,52 €



16/06/2021	Levé topographique - travaux d'assainissement	Servicad	6 950,00 €
17/06/2021	Achat de fournitures pour la création d'une vitrine magasin Patry	Drouin SAS	1 185,31 €
17/06/2021	Achat de balises pour la rue de Rosay	Self Signal	1 334,99 €
22/06/2021	Réalisation d'un nettoyage pour la pompe de l'ancien stade	Cissé	1 910,00 €
22/06/2021	Lave linge école élémentaire	Breteau	1 274,99 €
22/06/2021	Achat panneaux de signalisation	Self Signal	1 317,59 €
24/06/2021	Achat d'huile de vidange	Barrault	541,28 €
24/06/2021	Formation - techniques de nettoyage et postures adaptées pour un agent	CNFPT	150,00 €
24/06/2021	Formation - techniques de nettoyage et postures adaptées pour un agent	CNFPT	150,00 €
25/06/2021	Extension du réseau AEP - impasse Charles De Gaulle	Veolia	4 531,45 €
05/07/2021	Réparation du camion Mercedes	Le Hello	768,90 €

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 septembre 2021.

M. Lemonnier précise que les bulletins municipaux seront livrés en mairie le 13/07/2021. Il conviendra aux élus de distribuer les documents d'ici le 18/07/2021.

Mme Lecas rappelle au Conseil Municipaux qu'il est indispensable, dans le cadre du plan canicule, que chaque élu indique ses disponibilités pour l'été afin de contacter les personnes vulnérables si une alerte canicule était décrétée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Vu pour être affiché le 13/07/2021,

A adopter au conseil municipal du 13/09/2021,

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 07/06/2021

Le Maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Thierry LEMONNIER

